

n° 61/2015

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS,**

VU le Code de l'Education, et notamment son article L. 712-2,  
VU l'arrêté n°190/2013 du 26 novembre 2013  
VU les statuts de l'Université de Nice-Sophia Antipolis,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

L'article 8 de l'arrêté du 26 novembre 2013 susvisé est ainsi rédigé :

« Délégation de signature est donnée en matière de relations internationales à Mme Armelle MANIERE-EZVAN, Directrice de l'UFR Odontologie, à M. Etienne MEDIONI, Directeur adjoint, chargé des relations internationales et à Madame Clara JOSEPH pour :

- les accords inter-institutionnels Erasmus,
- les contrats d'études Erasmus et autres programmes d'échanges,
- les contrats étudiants Erasmus et autres programmes d'échanges,
- les conventions de stage Erasmus et contrats de formation et d'engagement qualité pour les stages étudiants Erasmus,
- les contrats d'enseignement Erasmus,
- les contrats mobilité de formation Erasmus,
- les attestations de présence Erasmus »

**ARTICLE 2 : Interdiction des Subdélégations**

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

**ARTICLE 3 : Publicité et Consultation**

Le présent arrêté est soumis à publicité et sera publié sur le portail internet de l'université et consultable de manière permanente au sein de la direction juridique de l'université.

**ARTICLE 4 : Exécution**

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université Nice Sophia Antipolis, sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le

14 SEP. 2015



Le Président de l'Université Nice Sophia Antipolis,



Frédérique VIDAL

COPIES :

- M. le Recteur Chancelier des Universités
- M. le Directeur Général des Services de l'Université
- Mme la Directrice de l'UFR Odontologie
- Mme la Directrice administrative de l'UFR Odontologie
- M. le Directeur de la DRI
- Intéressée